



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

FFF – LPIFF DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Barème de remboursement des frais de déplacement et
d'équipement des Arbitres et Arbitres-Assistants opérant
pour le compte du District de Football 93

A compter du 1^{er} juillet 2026

Indemnité de déplacement : 48,50 €

Indemnité d'équipement et de documentation : U18 – U20 - Seniors 31,50 €
U17 – U16 26,50 €

U15 – U14 21,50 €
Futsal seniors, U18, Fém. 16,50 €

DECOMPTE DES FRAIS

Nom de l'arbitre : Licence n° :
Compétition : Date :

Equipes :

Frais de déplacement : 48,50 €

Indemnité d'équipement : €

Date et Signature :



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

District de la Seine-Saint- Denis de football

NON-PAIEMENT DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Prière de retourner dans les meilleurs délais, cette feuille
dûment remplie **sans la découper**,
au secrétariat de la CDA 93.

**Toute demande mal renseignée ne sera pas
traitée.**

A compter du 1^{er} juillet 2026

Nom :

Match n° : Lieu : à : heures

Equipe:

Catégorie :

Compétitions: ☐ Championnat Division : Poule :

☐ Coupe

Stade :

DONNER LES RAISONS DE CE NON-PAIEMENT

Date et Signature :